

LA TOUR D'OUDON ET SES SEIGNEURS (1392-1992) POUR RÉTABLIR UNE VÉRITÉ

Jean MATHELIER

C'est le 22 mai 1392 qu'Alain de Malestroit, alors seigneur d'Oudon sollicite "le congé et licence de faire édifier chasteau et forteresse audit lieu et place d'Oudon et ès-appartenances..."

En 1992, Oudon vient de fêter le six centième anniversaire de la construction de la Tour. Il serait donc intéressant de se pencher sur quelques pages de son histoire, en attirant l'attention du lecteur sur deux événements souvent cités dont les versions les plus répandues paraissent erronées. Il s'agit de savoir d'une part, qui obtint l'autorisation de construire la Tour, Jean ou son frère Alain de Malestroit ? et d'autre part, si Jean et Julien de Malestroit connus comme faux-monnayeurs, furent bien exécutés sur la prairie de Mauves ?

ALAIN DE MALESTROIT DEMANDA LE 22 MAI 1392, L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE LA TOUR

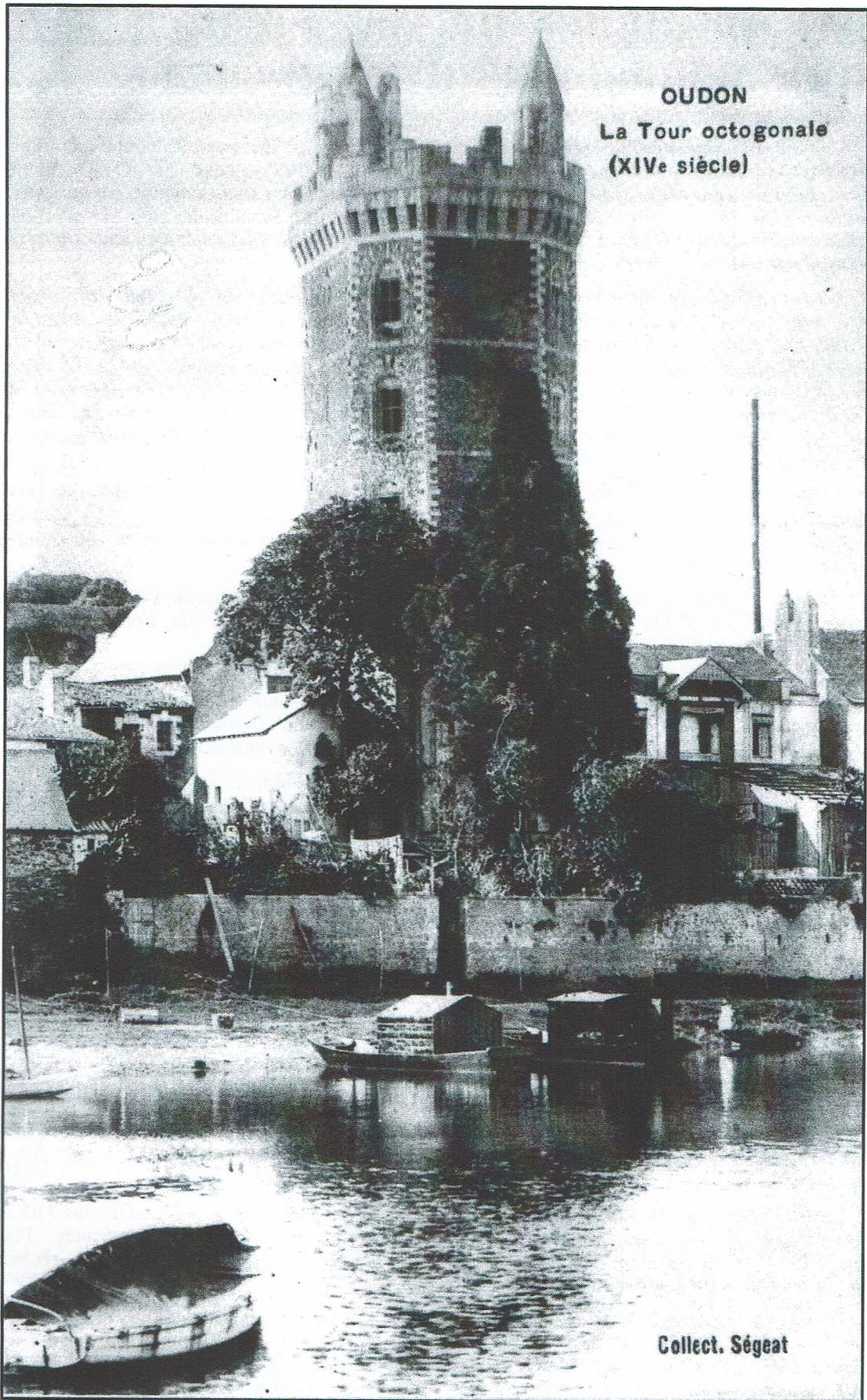
Si l'on se reporte à l'histoire "*La Tour d'Oudon*" écrite par Emilien Maillard, éditée en 1882, il est dit : "*Le 22 mars 1392, Jean de Malestroit demanda au duc de Bretagne la permission de fortifier la place d'Oudon, ...*" (page 8). Or, "*Jean de Châteaugiron dit de Malestroit, ..., devint possesseur de la seigneurie d'Oudon et la donna, par acte du 22 septembre 1375, à ses frères Alain et Thébaud, ainsi que le château de Vieille Cour... Thébaud, ..., ne tarda pas à céder à son autre frère Alain les avantages qu'il avait reçus, de sorte qu'Alain se trouva propriétaire de toute la seigneurie.*" (page 27).

On lit également, dans les notes de renvoi au bas des pages 28 et 29 du livre précité ce qui suit :

(6) On trouve aux archives de la préfecture de Nantes les pièces curieuses suivantes :
1 - Un acte du 22 mai 1392, intitulé : La lettre de la fortification du chastel d'Oudon sur Alain de Malestroit, par lequel celui-ci demande au duc Jean de Montfort : "*Le congé et licence de faire édifier chasteau et forteresse audit lieu et place d'Oudon et ès-appartenances, et promis d'abattre et araser le chasteau et forteresse de Vieille-Court.*" (Arm. G, cassette II, n. XXXII).

2 - "*Lettre de Jean de Malestroit seigneur d'Oudon, par laquelle il fait mention de la permission luy donnée par le duc de bastir forteresse en la chastellenie d'Oudon, et promet icelluy sieur d'Oudon fidélité au duc, datée le 22^{ème} jour de mai 1392, signée Alain de Malestroit et scellée d'un sceau de Malestroit aiant deux sauvages pour supports et une teste de sanglier pour cimier.*" (Arm. G, cassette II, pièce n. XXXII).

Au vu des dates et des actes et autres documents, il semble bien que ce soit Alain et non Jean de Malestroit qui obtint l'autorisation de construire la Tour. Mais n'est-il pas vraisemblable que cette autorisation avait déjà fait l'objet d'une demande de la part de Jean de Malestroit à une date antérieure et qu'il avait obtenu l'accord de son suzerain, Jean IV, duc de Bretagne ? Alain se servira sans doute de cet accord pour appuyer sa propre demande.



Carte postale début XX^{ème} siècle

JEAN ET JULIEN DE MALESTROIT, FAUX-MONNAYEURS, EXÉCUTÉS EN 1526 ?

En ce qui concerne la péripétie de Jean et Julien de Malestroit, connus comme faux-monnayeurs, reportons-nous encore au livre d'Emilien Maillard, pages 32 et 33. On y lit : *"1519 - Jean et Julien de Malestroit paraissent avoir succédé simultanément à leur père ; ils forlignèrent de la droiture de ce dernier, commirent un assassinat sur la personne du seigneur de la Muce-Pont-Hus, et se livrèrent à de nombreux forfaits sur leurs sujets et sur les marchands qui passaient la Loire.*

Retirés dans leur forteresse d'Oudon, qui avait été mise en bon état de défense, en 1392, comme nous l'avons vu, ils finirent par fabriquer de la fausse monnaie qu'ils forcèrent les habitants d'accepter. Des plaintes furent portées contre eux au roi François 1^{er}, qui se trouvait à Nantes ; celui-ci, voulant punir une si criante félonie, envoya, en 1526, Guy XVI, comte de Laval, avec ses troupes, pour les attaquer dans leur donjon. Guy assiégea la Tour d'Oudon, parvint à se rendre maître des deux frères et les dirigea sur Nantes où leur procès devait être instruit. Convaincus des crimes qui leur étaient imputés, ils furent condamnés à mort par L'Huillier, et leur exécution eut lieu sur la prairie de Mauves."

Nous assistons ici à une compilation des événements historiques qui déforme la vérité. Le déroulement des faits qui vont maintenant être proposés est-il plus vrai ? Le problème va être ainsi posé. A chaque lecteur de devenir chercheur, s'il est curieux, et de proposer à son tour son interprétation.

Ce qui va suivre sera extrait en grande partie, d'un mémoire de l'Abbé A. Bourdeaut, édité à Angers en 1911, et intitulé *"Les Malestroit d'Oudon et les du Bellay de Liré"*. Ses sources vérifiées semblent dignes de foi.

"La fabrication de la fausse monnaie en Bretagne était chose facile. Au milieu des perturbations amenées par l'invasion française, le Trésor d'Anne de Bretagne réduit aux abois avait émis une monnaie fictive, faite de cuir revêtu d'argent. Trente ans après, cette monnaie était encore en usage : rien n'était plus facile que de la contrefaire."

Pour satisfaire leurs créanciers, vers 1520, Jean de Malestroit et son cousin germain, Jean de la Lande, seigneur de Vieilleville, se firent faux-monnayeurs, aidés par le jeune Julien. Ils ne furent pas les seuls à se livrer à cette industrie. Cette pratique était fort répandue en Anjou et Poitou, ce qui amena Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême et d'Anjou, mère du Roi et Régente du Royaume à donner commission à Guillaume L'Huillier pour débarrasser l'Anjou, la Touraine, le Poitou et la Bretagne des faux-monnayeurs. Cette commission fut renouvelée à L'Huillier par François 1^{er}, le 12 juin 1526, puis le 11 mai 1527.

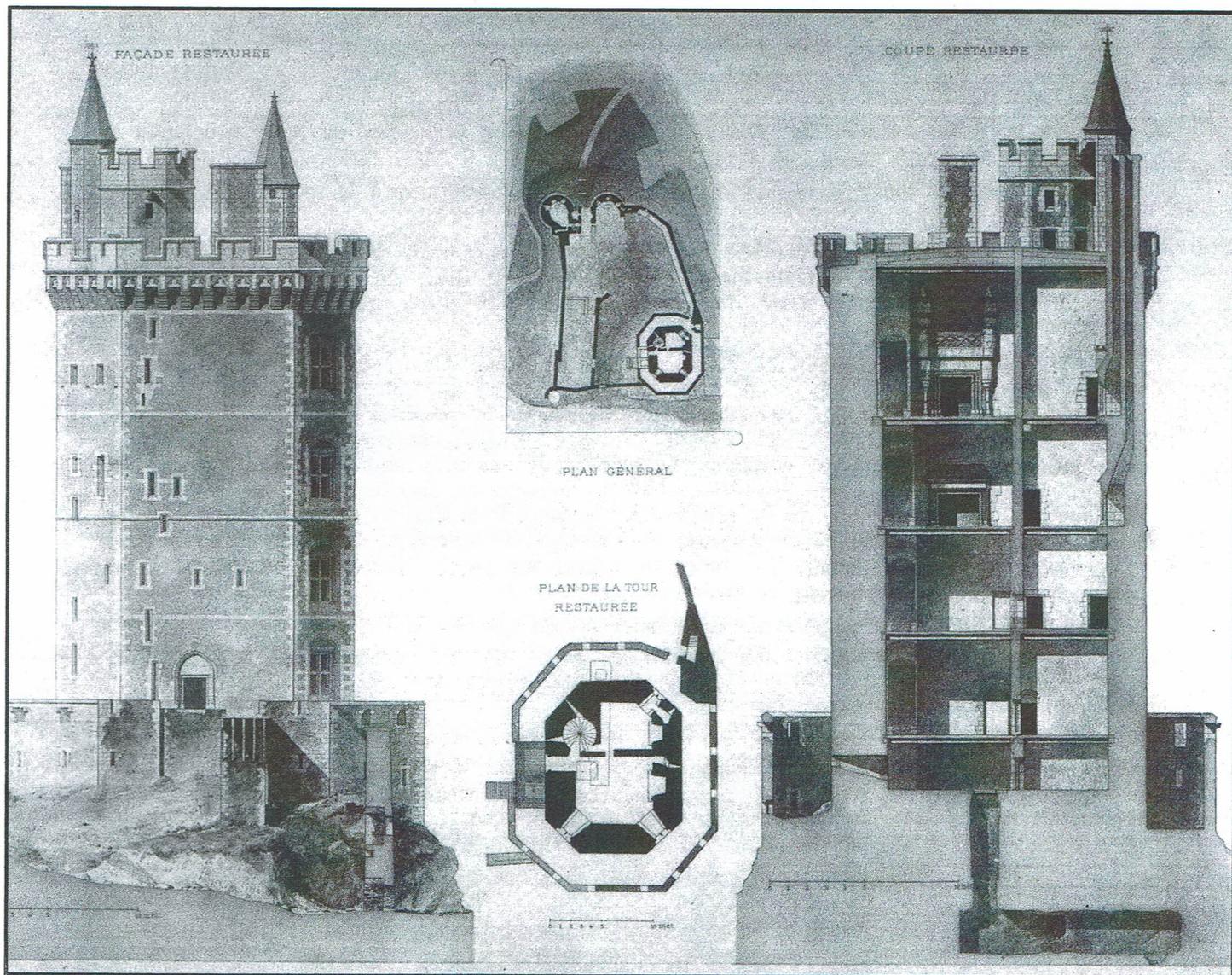
Il n'était pas tendre avec ceux qu'il fit saisir : *"il fist punir les coupables de divers tourments, les ungs en chaudière d'eau bouillante submerger et estraindre et les autres pendre et estrangler."*

Entré en Bretagne, Guillaume L'Huillier appela à comparaître devant lui Jean de Malestroit et Jean de la Lande. Ils n'eurent garde de se présenter. Le 28 septembre 1527, il prononça contre eux, au nom du roi, sentence de mort *"les déclarant jugez attaincts et convaincus desdits cas et crimes, banniz à toujours du royaume, du pays, des terres et seigneuries royales."* Julien qui n'avait pas jugé bon de comparaître devant le juge, fut atteint de la même sentence.

Leurs biens furent confisqués. Julien et sa sœur Magdeleine se cachèrent. Il semble également que Jean de la Lande et Jean de Malestroit ne furent pas exécutés. Peut-être passèrent-ils à l'étranger. On n'entendit plus parler d'eux alors que leurs héritiers réclamèrent contre la sentence de confiscation qui les frappait.

Raoul du Juch, seigneur de Pratanroux et de Molac, parent des condamnés, fut désigné tuteur des jeunes enfants de Jean de la Lande. Il proposa à Julien de Malestroit de racheter les biens de Jean de la Lande et de Jean de Malestroit, offrant de s'entendre avec lui pour le partage de la confiscation. Il acquiesça, n'ayant pas les moyens d'opérer ce rachat ; mais ce fut le début d'une longue querelle judiciaire. Le 24 mars 1529, puis le 10 avril 1530, Raoul du Juch consentit à lui rendre Oudon et Convoiy, mais dans des conditions financières pas très favorables pour Julien de Malestroit qui devait jouir à ce moment d'une situation

juridique moins que brillante. N'ayant sans doute pas le choix, il les accepta, mais insolvable, il ne put trouver dans les six mois imposés, les cautions réclamées pour assurer le remboursement de du Juch. Celui-ci fit aussitôt acte de propriétaire et entra en possession d'Oudon. Il vendit ou offrit de vendre Convoy et peut-être même Oudon à sa mère, Marie de Guerrapin, remariée au sire de Boiboissel.



Château d'Oudon - (Plans et coupe datant de 1870 dressés par les Monuments de France lorsque la Tour a été classée le 22 juillet 1866)

Se croyant trompé, volé, Julien de Malestroit réunit autour de lui des anciens officiers de la châtelainie et à la tête d'une cinquantaine d'arquebusiers, s'installa dans la maison de Jacques Durant située sur la rive de Champtoceaux. Jacques Durant était le fermier du péage de Loire qui faisait partie des droits des seigneurs d'Oudon. Dans le même temps, il attaqua Raoul du Juch dans son honneur militaire.

Exacerbé par l'arrogance et les prétentions de Julien de Malestroit, le Sire de Molac vint à Oudon, traversa la Loire, décidé à le chasser de la Maison Durant. Il fut accueilli à coups d'arquebuse, un de ses serviteurs fut tué à ses côtés et son frère Henri du Juch fut grièvement blessé. Au lieu de se retirer, laissant ainsi Julien dans son tort, il ordonna l'assaut de la maison du fermier du passage et du péage qui avait été entre temps abandonnée par ses occupants. Il ne restait qu'une vieille femme et une petite fille. Furieux, les hommes de du Juch mirent le feu à la maison. Raoul du Juch sortait de son bon droit pour se mettre dans son tort, et ceci, en terre angevine donc quasi-royale. Si bien que les légistes royaux n'envisagèrent plus le cas de Julien avec la même animosité, même si ce dernier avait commis des méfaits aussi exécrables de l'autre côté de la Loire, c'est-à-dire en Bretagne.

On assista à une sorte de vendetta : Malestroit voulut se venger, du Juch se défendit et rendit à son adversaire coup pour coup.

Ces querelles tantôt juridiques, tantôt physiques durèrent jusqu'à la mort de du Juch en octobre 1535.

Celui-ci laissait comme héritière une fille en bas âge, Claude. Sa grand-mère maternelle, Marie de Guerrapin prit en main les affaires de sa petite fille. Elle sut la tirer du guêpier d'Oudon pour y empêtrer René du Bellay, seigneur de Liré, beau-frère de Julien de Malestroit.

Le 16 août 1536, René du Bellay signa avec Marie Guerrapin, ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui une promesse de vente qui pourtant ne lui était pas très avantageuse. Il vouait, semble-t-il, une haine farouche à son beau-frère et possédait sans doute une bonne dose de cupidité pour faire un tel marché. La place d'Oudon conférait peut-être également à son propriétaire une certaine notoriété. Si bien qu'un an plus tard, il acheta Oudon aux conditions exigées. Julien, son beau-frère, était de nouveau en disgrâce, à la suite du meurtre accidentel qu'il avait commis sur le seigneur de la Muce-Pont-Hus, le 20 mars 1537. René du Bellay croyait Julien définitivement écarté de l'héritage de ses pères. Erreur ! Le meurtre du seigneur de la Muce n'empêcha pas Julien de gagner son procès contre les héritiers de Raoul du Juch et son beau-frère René du Bellay.

Le 24 août 1538, le sénéchal de Rennes décida que Julien serait remis en possession d'Oudon après avoir remboursé les héritiers de Raoul du Juch des frais accomplis par ce dernier, capital et intérêts. Julien s'acquitta de cette caution le 5 septembre 1538. Tout est bien qui finit bien, pourrait-on dire ?

Malheureusement, poussé par ses vieux démons, il se remit à nouveau à la fabrication de la fausse monnaie. Dix mois plus tard, le 1^{er} juillet 1540, il sera arrêté à Paris, en compagnie de Louis Drouet, son clerc, mais non sans résistance. On retrouve les deux coupables au Bouffay à Nantes où ils furent conduits pour y être enfermés. Les documents font défaut, mais il semble que Julien de Malestroit fut relâché. Et le 16 avril 1541, il obtint d'Olivier Guillou, commis des juges de Nantes, "*sentence qu'on lui rendrait les fruits de la terre d'Oudon.*"

Tout ceci n'allait pas dans le sens de René du Bellay, son beau-frère, qui gardait des prétentions sur Oudon. Celui-ci s'adressa à Jean de Laval, gouverneur de Bretagne, qui par mandement du 26 août 1542 décida de remettre René du Bellay en possession d'Oudon. Il vint donc, encore une fois assiéger la forteresse qui résista ; un des assaillants fut tué dans cette attaque. Julien fut rendu responsable de cette mort.

Il fut de nouveau arrêté et conduit à Paris sous la garde d'un huissier. Mais craignant la décision du tribunal, il s'enfuit. La cour, le 13 septembre 1547, le condamna à mort par contumace, à la restitution d'Oudon, à 4000 livres parisis envers René du Bellay et à la confiscation de tous ses biens.

Vieilli et fatigué, il tint encore quelque temps la campagne. Il fut repris par la maréchaussée et conduit à Paris où il mourut, déclara simplement Marion, son défenseur, avocat des Montmorency. Mais son adversaire, l'avocat des du Breil, moins tenu à la discrétion, dit en propres termes : "*La vérité est que conscientia sceleris, il procura sa mort.*"

Ainsi disparut en 1550, le dernier des Malestroit d'Oudon.■